

**DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER
UN USAGE CONDITIONNEL**

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur des demandes d'autorisation d'exercer :

pour la construction projeté du bâtiment sur le lot 5 380 924 du cadastre du Québec, actuellement au 99999, avenue Robillard, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au paragraphe 2° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1167199002].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 15 mars 2016, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 27 février 2016

Le Secrétaire d'arrondissement
M^r Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie